

Conditions d'admission

Formation mixte de droit privé et de droit public, le parcours de M2 Droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises est ouvert, à la candidature des étudiants titulaires d'un diplôme de M1 de Droit, Droit privé, Droit public, Sciences politiques, soucieux de contribuer au respect des droits et libertés fondamentaux, sous réserve des précisions suivantes.

A) Les étudiants de L3 doivent, pour accéder au parcours de M2 Droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises, être admis dans l'un des parcours de M1 mention Droit de l'Université Sorbonne Paris Nord suivants : parcours M1 Droit social et relations sociales dans les entreprises, parcours M1 Droit public interne et européen, parcours M1 Droit privé général.

Attention : le choix du parcours M2 Droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises pour la poursuite de la formation en 2^{ème} année de Master doit être indiqué au moment de la candidature en M1. Ce choix est définitif.

B) Dans la limite de la capacité d'accueil du M2, pourront également être sélectionnés, par une campagne de candidatures en vue d'une intégration directe au M2 Droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises, des étudiants ayant déjà validé un M1, ou étant susceptibles de valider dans l'année en cours les deux premiers semestres d'un M1 de Droit, ou de Sciences politiques ou tout autre titre, diplôme ou grade apprécié comme équivalent : M1 Droit social et relations sociales dans les entreprises, M1 Droit public interne et européen, M1 Droit privé général ou tout autre M1 de Droit, Droit privé, Droit public - Droit des libertés, Droit pénal, Administration publique etc., - Sciences politiques, en provenance de toute université.

La sélection des candidat(e)s est réalisée par examen sur dossier universitaire. Les candidat(e)s doivent renseigner leur dossier en suivant la procédure Ecandidats.

Pour ce qui concerne les étudiants de L3, une commission de sélection, composée notamment de responsables de M1 et du responsable du M2 Droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises, étudie les candidatures et propose les admissions en M1 Droit social et relations sociales dans les entreprises, M1 Droit public interne et européen, M1 Droit privé général, au Directeur d'UFR qui les prononce.

Pour ce qui concerne la campagne de candidatures d'intégration directe en M2 Droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises, la sélection des candidatures des étudiants ayant déjà obtenu un M1 de Droit ou de Sciences politiques ou étant en voie de l'obtenir, est réalisée sur dossier par le responsable du Master 2 Droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises, qui propose les admissions directes en M2 au Directeur d'UFR qui les prononce.

Candidature Master 1 :

Plateforme « Mon Master » <https://www.monmaster.gouv.fr>

Candidature Master 2 :

Plateforme « Ecandidats » <https://ecandidat.univ-paris13.fr/ecandidat/#!accueilView>

Contacts

Responsable de Formation

Céline RUET, professeur des universités

Secrétariats pédagogiques

Master 1 Droit privé (Bureau H 209) : 01 49 40 32 92 ; m1prive.dsps@univ-paris13.fr

Master 1 Droit public (Bureau H 209) : 01 49 40 33 11 ; m1public.dsps@univ-paris13.fr

Master 2 (Bureau H 210) : 01 49 40 39 63 ; m2dlfce.dsps@univ-paris13.fr

Accès

Venir à l'Université Sorbonne Paris Nord (USPN), Campus de villetaneuse - UFR Droit, Sciences Politique & Sociales

99, avenue Jean-Baptiste Clément - 93430 Villetaneuse.

En voiture, à partir de Paris

Porte de la Chapelle > Autoroute A1 direction Lille, puis Sortie n°2 (Saint-Denis - Stade de France), puis direction Villetaneuse Université.

En transport en commun

Depuis Paris : Train ligne H - toutes les lignes départ Gare du Nord direction Persan Beaumont, ou Valmondois, ou Montsoult-Maffliers, ou Pontoise - arrêt Épinay Villetaneuse.

Depuis la gare d'Épinay Villetaneuse : prendre soit le T11 direction Le Bourget - arrêt Villetaneuse-Université, soit le bus 361 direction Gare de Pierrefitte-Stains RER - arrêt Université Paris 13.

Depuis Saint-Denis Porte de Paris (Métro 13) : prendre le T8 - terminus Villetaneuse Université.

www.univ-spn.fr



Master mention DROIT

Parcours Droit et liberté fondamentaux dans les collectivités et entreprises

Objectifs

L'**objectif du Master 2 « Droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises »** est de dispenser un enseignement permettant aux étudiants d'acquérir une connaissance approfondie des droits et libertés fondamentaux en droit français, européen et international, public et privé.

Sa vocation est de donner à de futurs professionnels du droit (avocats, magistrats, directeurs des ressources humaines, juristes d'entreprise, directeurs et personnels des établissements sociaux et médico-sociaux, juristes dans les ONG et associations de défense des droits de l'homme..) les compétences nécessaires pour veiller au respect de la protection des droits et libertés fondamentaux au sein de la société, et plus spécifiquement au sein des collectivités et des entreprises (droits et libertés fondamentaux des salariés, patients, personnes vulnérables, usagers des services et établissements sociaux ou médico-sociaux, personnes âgées accueillies dans des EHPAD, mineurs placés dans des établissements et services relevant de la protection judiciaire de la jeunesse...).

Les droits et libertés fondamentaux font l'objet d'une protection croissante par le droit national et européen. La contribution des professionnels du droit à la protection effective des droits et libertés fondamentaux suppose la connaissance des normes constitutionnelles et européennes, l'étude d'un ensemble de matières en constante évolution (droits et libertés fondamentaux de la personne au travail, droit des personnes vulnérables, droit des personnes handicapées, droit des étrangers, droits des patients) ainsi que l'étude plus spécifique de garanties dont l'importance est majeure pour les personnes comme pour les entreprises et collectivités ayant l'obligation de veiller au respect des droits et libertés fondamentaux (droit au respect de la vie privée et des données personnelles, protection contre les discriminations, droit à la liberté de conscience et de religion, liberté d'expression).

Compétences visées

La formation permet d'une part d'approfondir au cours des deux semestres des connaissances générales en matière de Droits et libertés fondamentaux, assorties de compétences visant à mettre en œuvre ces connaissances : cours de protection constitutionnelle des droits et libertés fondamentaux, cours de protection internationale des droits et libertés fondamentaux, cours de protection européenne des droits et libertés fondamentaux complété par un cours de contentieux européen approfondi et un cours de droit au procès équitable. Les compétences visées sont tant des compétences substantielles que procédurales, le parcours s'adressant à des praticiens qui sont susceptibles d'agir dans un cadre non contentieux comme dans un cadre contentieux. La formation vise à faire acquérir par les étudiants des compétences nécessaires relatives à la maîtrise de la question prioritaire de constitutionnalité et du contrôle de conventionnalité, notamment par l'étude approfondie de la méthode du contrôle opéré par la Cour européenne des droits de l'homme, des critères et orientations du juge européen.

La formation permet d'autre part d'acquérir ou d'approfondir des compétences spécifiques qui sont nécessaires ou utiles aux professionnels chargés de veiller au respect des droits et libertés fondamentaux au sein des collectivités et entreprises, de conseiller les collectivités et entreprises dans la mise en oeuvre des droits et libertés et fondamentaux ou d'élaborer en la matière une stratégie contentieuse. Ces compétences spécifiques consistent dans la maîtrise de matières spécialisées ou de questions particulières, telles que les droits et libertés fondamentaux de la personne au travail, les droits des patients, les droits des personnes vulnérables incluant les droits des usagers dans les établissements sociaux et médico-sociaux, les discriminations, le droit au respect de la vie privée et des données personnelles , les droits des personnes handicapées, la prise en considération de la diversité, la liberté de conscience et de religion.

L'apport de praticiens du droit à la formation concourt à assurer l'acquisition par les étudiants de compétences pratiques en matière de mise en œuvre des droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises, dans un cadre non contentieux ou contentieux. Des praticiens, avocats ou professionnels en charge de veiller au respect des droits fondamentaux dans les collectivités et entreprises, interviennent dans des cours dispensés aux étudiants ou dans des conférences supplémentaires en marge des cours. Ils font ainsi part de leur expérience et traitent de cas ou de situations analogues à ceux dont ils ont à connaître.

Poursuite d'études

Le parcours de Master 2 « Droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises » permet aux étudiants de se former à passer les examens et concours qui constituent des voies d'accès à certains de ces métiers (examen d'entrée au CRFPA, concours de la fonction publique de catégorie A ou B).

Métiers visés

Le master « Droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises » assure la formation des professionnels du droit qui conseillent les personnes, les collectivités et les entreprises dans le domaine des droits et libertés fondamentaux ou qui intègrent les services juridiques des collectivités et entreprises et sont amenées à veiller aux respect des droits et libertés fondamentaux :

- avocats ;
- juristes dans les associations de défense des droits et libertés fondamentaux ;
- juristes intégrés aux services juridiques des collectivités publiques ;
- juristes intégrés aux services juridiques des établissements de santé ;
- juristes intégrés aux services juridiques des entreprises ;
- personnels en charge de la protection des droits et libertés fondamentaux des usagers
- dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux ;
- personnels des établissements et services relevant de la protection judiciaire de la jeunesse.

Organisation de la formation

Les enseignements sont répartis en unités fondamentales et unités complémentaires. Tous sont obligatoires. Ils font l'objet de cours et d'un examen écrit ou oral. Un stage obligatoire est intégré aux unités fondamentales. Il donne lieu à un rapport écrit ainsi qu'à une soutenance devant un jury. Les droits et libertés fondamentaux sont abordés dans une perspective à la fois théorique et pratique. À ce titre certains cours sont confiés à un praticien ou sont complétés par l'enseignement d'un praticien. Outre les enseignements qui donnent lieu à une évaluation et à l'attribution d'ECTS, le parcours M2 « Droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises », comporte des conférences dont le suivi est obligatoire et qui ne donnent pas lieu à un contrôle de connaissance ainsi qu'à l'attribution d'ECTS. Leur vocation est de compléter l'enseignement dispensé en donnant l'éclairage d'une autorité administrative indépendante, d'un praticien, avocat, juriste d'une association de défense des droits de l'homme, magistrat etc.

En complément ou à la place du stage, l'étudiant a la possibilité de demander à rédiger un mémoire de recherche sous la direction d'un enseignant s'il souhaite présenter une candidature à l'inscription en doctorat.

Équipe M2 Droits et libertés fondamentaux dans les collectivités et entreprises : A. Camilleri, Professeur de droit public ; C. Baylac, Maître de conférences en droit public ; M. Besse, Coordination Qualité-Gestion des Risques, Direction générale des hôpitaux du Bassin de Thau ; E. Desmons, Professeur de droit public ; A. Etienney de Sainte Marie, Professeur de droit privé ; N. Ferré, Professeur de droit privé ; G. Julia, Maître de conférences en droit privé ; A. Kerros, Avocat ; K. Makouf, Avocat ; J-C. Mathonnet, Avocat ; S. Mehdaoui, Directrice de la Protection Judiciaire de la Jeunesse ; J.-C. Muller, Avocat général à la Cour d'appel de Paris, Professeur associé ; I. Prevost-Deprez, Première vice-présidente adjointe au Tribunal judiciaire de Paris, Professeur associé ; C. Reiplinger, Maître de conférences HDR en droit public ; M. Roussel, Maître de conférences en droit privé ; C. Ruet, Professeur des universités ; D. Sinou, Maître de conférences en droit public ; A. Tsalpatourou, Docteure en droit public, Ministère de la Transition écologique.

Programme

Master 2^{ème} année

SEMESTRE 1

UE 1 - Unité Fondamentale 1 (10 ECTS)

Protection constitutionnelle des droits et libertés fondamentaux (3 ECTS)

Protection européenne des droits et libertés fondamentaux (4 ECTS)

Liberté d'expression en droit interne et

européen (3 ECTS)

UE 2 - Unité Fondamentale 2 (10 ECTS)

Droits et libertés fondamentaux de la personne au travail (4 ECTS)

Droit des patients (2 ECTS)

Droits des personnes vulnérables (4 ECTS)

UE 3 - Unité Complémentaire 1 (6 ECTS)

Principes directeurs du procès-droit au

procès équitable (2 ECTS)

Contentieux européen approfondi (4 ECTS)

UE 4 - Unité Complémentaire 2 (4 ECTS)

Anglais juridique approfondi (2 ECTS)

Droit des étrangers (2 ECTS)

UE 5 - Unité Transversale

Conférences

SEMESTRE 4

UE 6 - Unité Fondamentale 1 (10 ECTS)

Discriminations en droit interne et

européen (3 ECTS)

Protection internationale des droits et

libertés fondamentaux (4 ECTS)

Théorie général des droits et libertés

fondamentaux (3 ECTS)

UE 7 - Unité Fondamentale 2 (10 ECTS)

Stage et soutenance du rapport de stage

(10 ECTS)

UE 8 - Unité Complémentaire 1 (6 ECTS)

Droit des personnes handicapés (3 ECTS)

Protection des données personnelles de

l'image et de la vie privée (3 ECTS)

UE 9 - Unité Complémentaire 2 (4 ECTS)

Droits fondamentaux et diversité religieuse,

culturelle et ethnique

UE 10 - Unité Transversale

Conférences

UE libre non obligatoire (2 ECTS)

Points bonus éventuels : Engagement

étudiant